

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2024/13

Objet : « Plan de financement Fonds Vert 2024 - Dispositif complément de sensibilisation via des accompagnateurs moyenne montagne pour la Réserve Naturelle Nationale des Hauts de Chartreuse »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 05/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 13/03/2024 validant la programmation pour l'année 2024,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération **Dispositif complément de sensibilisation via des accompagnateurs moyenne montagne pour la Réserve Naturelle Nationale des Hauts de Chartreuse** est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Prestation accompagnateurs en moyenne montagne	37 500.00	FONDS VERT	25 000.00
		Autofinancement	12 500.00
TOTAL	37 500.00	Total	37 500.00

Article 2 :

Le FONDS VERT sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- Au Préfet de l'Isère
- Au Comptable de la collectivité
-

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 10 juin 2024

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

